



Étudiants et élèves de terminale, demandez votre bourse et votre logement pour la rentrée 2023 !

Pour cela, **constituez dès aujourd'hui** votre **Dossier Social Étudiant (DSE)** sur messervices.etudiant.gouv.fr

Crous • Créteil

DEMANDEZ VOTRE BOURSE POUR LA RENTRÉE 2023

Vous pouvez dès aujourd'hui, à partir de 14H00 demander votre bourse pour la rentrée universitaire 2023. Pour cela il vous suffit de constituer votre Dossier Social Étudiant (DSE) en vous rendant sur le site internet : messervices.etudiant.gouv.fr

Notez que :

- vous n'avez pas besoin d'attendre les résultats de vos vœux Parcoursup pour demander votre bourse;
- si vous avez des doutes sur la poursuite de vos études : constituez par précaution votre DSE 2023-2024;
- si vous ne savez pas dans quel établissement vous poursuivrez vos études à la prochaine rentrée : constituez votre DSE 2023-2024. Vous pourrez par la suite demander le transfert de votre dossier en cas de changement d'académie.

CAMPAGNE DSE

30 mars

1^{er} RAPPEL

DEMANDE DE BOURSE ,
NE TARDEZ PAS. C'EST MAINTENANT !

[Je demande ma bourse](#)



1/ Consultez la [liste des justificatifs](#) à déposer en ligne selon votre situation.



2/ Auprès de quelle [administration](#) demander vos justificatifs ?



3/ Prenez [connaissance de la procédure](#) de demande de bourse.



4/ Vous êtes prêt ! [Vous pouvez désormais constituer votre DSE.](#)

Il n'est absolument pas nécessaire de connaître votre affectation ou votre future formation pour constituer votre DSE. En effet les vœux formulés dans le DSE sont des probabilités qui seront confirmées ou non lors de votre inscription définitive dans l'établissement d'enseignement supérieur d'accueil. Dans tous les cas, la bourse est valable quels que soient les vœux formulés dans le DSE, tant que la formation est éligible aux bourses sur critères sociaux.

Pour toutes vos questions relatives au DSE, **contactez le 09 72 59 65 00** ou renseignez le [formulaire en ligne](#)



Des campagnes de communication sur les bourses peuvent être réalisées via mail ou sms. L'envoi de ce mail a été fait par le Crous de Créteil, sans transmission d'aucune donnée personnelle à nos partenaires. Conformément au Règlement Général sur la Protection des données, adoptées le 14 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celui-ci ou d'une limitation de traitement des données. Vous pouvez exercer vos droits en suivant les consignes mentionnées dans la notice d'information de la plateforme MesServices : Données personnelles ou en vous adressant au [dpo de votre Crous](#).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)